



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le vendredi 24 avril

Covid 19 – Information du bureau de la nationalité et des étrangers

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, l'accueil des usagers est suspendu, y compris pour les usagers qui avaient un rendez-vous. Les usagers sont invités à consulter les informations mises à jour sur le site internet de la préfecture : www.allier.gouv.fr.

Pour les étrangers en situation régulière, la durée de validité des documents suivant, arrivant à échéance à compter du 16 mars 2020, sera automatiquement prorogée de six mois sur le territoire français :

- visas de long séjour
- titres de séjour, à l'exception des titres spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger
- autorisations provisoires de séjour
- récépissé de demande de titre de séjour

Pour les étrangers en situation régulière, la durée de validité des attestations de demande d'asile, arrivant à échéance à compter du 16 mars 2020, sera automatiquement prorogée de trois mois sur le territoire français.

Pour toute demande revêtant un caractère d'urgence, vous êtes invités à transmettre vos demandes sur la boîte mail suivante : pref-etrangers@allier.gouv.fr

Pour toute autre demande, vous êtes invités à attendre la réouverture de l'accueil au sein du bureau de la nationalité et des étrangers.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer vos demandes par courrier :
Préfecture de l'Allier - Bureau de la Nationalité et des Etrangers
2, rue Michel de l'Hospital
CS 31649
03016 Moulins Cedex

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03